

Commune de Chevilly-Larue

La gestion des déchets

La commune de Chevilly-Larue est compétente en matière de collecte des ordures ménagères et de collecte sélective sur son territoire. L'exploitant en est Veolia Propreté. La ville fait partie du SIEVD (Syndicat Intercommunal d'Exploitation et de Valorisation des Déchets) pour le traitement des ordures ménagères et des déchets collectifs.

Le syndicat intercommunal d'exploitation et de valorisation des déchets (SIEVD)

Syndicat de traitement à part entière, il a en charge l'incinération, le tri et le compostage des déchets. Il compte 10 communes adhérentes (204 000 habitants) : Arcueil, l'Haÿ-les-Roses, Fresnes, Rungis, Chevilly-Larue, Thiais, Choisy-le-Roi, Orly, Villeneuve-le-Roi et Ablon-sur-Seine.

Le SIEVD est également chargé d'harmoniser et de coordonner l'organisation des collectes sélectives dans les dix villes adhérentes. A ce titre il :

- coordonne les efforts des ambassadeurs de tri,
- centralise les aides financières qu'il redistribue aux communes,
- a un rôle spécifique en matière de communication.

Les dispositifs de traitement des déchets du SIEVD sont :

- Un centre de tri : rue de Corse à Rungis (dans le MIN),
- Une usine d'incinération : rue de Corse à Rungis (dans le MIN),
- Une déchèterie intercommunale : rue du Stade - Zone Cerisaie nord à Chevilly-Larue,

La déchèterie est mise exclusivement à la disposition des ménages. Le service est gratuit pour les habitants grâce aux cotisations des communes adhérentes au SIEVD.

Y sont autorisés : le tout-venant incinérable et non-incinérable, les déblais et gravats, les déchets végétaux, les déchets ménagers spéciaux (bouteilles de gaz, solvants, peintures, aérosols, antigel...), les déchets d'équipements électriques et/ou électroniques (électroménager, matériel informatique, matériel hi-fi...), les piles électriques et batteries usagées, les huiles de moteur usagées, les métaux, bois, verre, cartons, verres, journaux et magazines, lampes usagées, textiles, pneumatiques.

La production de déchets des villes adhérentes au SIEVD

Les 204 000 habitants, des 10 communes du SIEVD, par leur geste de tri produisent chaque année :

- environ 5 000 tonnes de déchets recyclables, collectés dans les bacs jaunes, dont 55% (2 750 tonnes) sont des emballages ménagers (hors verre) et, les 45 % autres (2 250 tonnes) sont des journaux/magazines.

L'ensemble représente 24,5 Kg par habitant et par an.

- environ 3 800 tonnes de verre collecté dans les bacs verts ou conteneurs à verre, soit 18,6 Kg par habitant et par an.

La production de déchets recyclables issus du geste de tri par les communes du SIEVD est de 8800 tonnes par année.

Les habitants du SIEVD trient donc en moyenne 43,1 Kg de déchets par an. Ceci représente 10% de la production moyenne de déchets d'un habitant par an (en 1999, un Français jetait, en moyenne, 439 Kg de déchets par an).

Chaque année le SIEVD traite :

- les 3 800 tonnes de verre sont envoyées dans les fours verriers de St Gobain Emballages afin d'être recyclées en nouvelles bouteilles.
- les 2 250 tonnes de journaux et magazines sont expédiées aux papeteries de la Seine et servent à fabriquer de nouveaux journaux.
- les 2 750 tonnes d'emballages hors verre selon la répartition suivante :
 - Briques : briques alimentaires telles les Tetra pack.
 - PET : plastique transparent utilisé pour les bouteilles d'eau et de soda.
 - PEHD: plastique opaque utilisé pour les bouteilles de lait, soupes, ... et pour les produits ménagers.

(Source : SIEVD)

Selon l'ADEME, en 2006, les Chevillais produisaient 315 Kg/habitant/an de déchets ménagers pour une moyenne nationale de 354 Kg/hab. (341,38 kg/habitant en Ile de France en 2005). Ce chiffre tend à diminuer grâce au développement de la collecte sélective du verre, des papiers et des emballages.

La collecte sélective et la collecte des ordures ménagères sont effectuées en porte à porte. Trois équipements sont à la disposition des ménages : un bac jaune pour les emballages recyclables (23,68 kg/habitant recueillis en 2007), un bac vert pour le verre recyclable, un bac gris pour les emballages non recyclables et les ordures ménagères.

La collecte sélective du verre

La collecte du verre se fait en porte à porte et en apport volontaire : 13 bornes d'apport volontaire sont réparties sur l'ensemble de la commune, dont une borne au sud-est du site, rue de la Pompe.

La collecte des déchets verts

La Ville de Chevilly-Larue propose à ses habitants des éco-composteurs d'une capacité de 290 litres. Ils permettent aux habitants de réaliser eux-mêmes leur compost grâce à leurs déchets de cuisine et de jardin.

Pour ceux qui ne possèdent pas d'éco-composteurs, les déchets verts peuvent être portés à la déchèterie intercommunale où une benne leur est réservée.

La collecte des encombrants

Pour la collecte des encombrants, la commune est divisée en trois secteurs : Secteur 1 : 1er mercredi du mois /Secteur 2 : 3ème mercredi du mois /Secteur 3 : 4ème mercredi du mois.

Une déchèterie intercommunale est implantée dans la commune.

Située sur un terrain à cheval entre les communes de Chevilly-Larue et de Fresnes, elle permet la collecte et le traitement de toute une série de déchets qui échappait jusque là au réseau de traitement et de recyclage.

Le SIEVD a signé un contrat Terres Vives en 1999 avec l'ADEME, la Région et la société Eco- Emballages afin de fixer des objectifs de valorisation des déchets et de réalisation de différents équipements pour atteindre ces objectifs. La mise en place de ces équipements entre dans le cadre de l'augmentation de la part des déchets amenés à la valorisation matière et, à défaut, à la valorisation énergétique. En 2002, les élus ont décidé la réalisation d'un réseau de quatre déchèteries accueillant les déchets des ménages des dix communes adhérentes au SIEVD.

Le service est gratuit pour les habitants car couvert par les cotisations des communes adhérentes à l'intercommunalité.

L'objectif est de rendre un service équitable à tous les habitants du SIEVD du point de vue de la nature du service rendu et des déplacements.